

# L'ORGANE DE LA MILICE

JOURNAL MILITAIRE, LITTÉRAIRE ET NATIONAL.

PARAIT LE JEUDI.—Payable d'avance.

AVANT TOUT PROTÉGEONS NOS FOYERS.

G. AMYOT ET C<sup>ie</sup>. Éditeurs-Prop.

## La Licence des Camps.

(Suite.)

Le journal la *Patrie* rapportait les faits suivants dans une lettre écrite du camp français de Kamiesch.

“ Notre correspondant nous fait part d'une observation trop à la louange des nobles et religieux sentiments de nos soldats et marins pour que nous ne soyons pas heureux de lui donner toute publicité. Le cimetière de Kamiesch, nous dit-il, est tout simplement une vigne sur le bord de la mer. Le mauvais temps et les occupations incessantes de l'escadre n'ont pas encore permis de le bénir solennellement ; mais chaque tombe est marquée par une croix de bois : une croix plus haute et plus large est au milieu du cimetière.

“ Or, pendant les froids les plus rigoureux, quand la terre était couverte de neige et que le pauvre soldat marquait de bois, même pour faire cuire ses aliments, non-seulement pas une croix du cimetière n'a été arrachée, mais encore on a toujours trouvé deux planches pour en planter une autre sur chaque nouvelle tombe.”

Citons encore un témoignage. La lettre suivante, communiquée au journal l'*Univers* par un vénérable ecclésiastique, a été écrite par un jeune sergent de la garde à sa sœur, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, à Largentière :

“ Ma chère sœur, les fréquentes prises d'armes, le travail assez pénible que nous avons à faire en Crimée m'ont empêché de satisfaire le désir bien vif de t'écrire souvent, afin d'avoir constamment de tes nouvelles et de puiser dans tes bons conseils cette force d'âme dont chacun a tant besoin dans toutes les circonstances pénibles de cette vie, et surtout dans celles qui se présentent dans le courant de la vie militaire.

“ Je m'abandonne avec bonheur à la volonté divine je suis fort de la confiance que j'ai à la grandeur et à la bonté de Dieu ; au-si je supporte ce qu'on appelle fatigues ; dangers, sans murmurer et toujours avec calme. Si quelquefois je me sens un peu faible, soit de force physique, soit de force morale, je jette un regard vers le ciel, j'adresse une prière à notre bon Père suprême et toutes mes forces reviennent ; plus d'émotion alors, les éclats de bombes et d'obus, la mitraille et les biscaïens, les boulets et les balles ne me sont plus rien. Je ne vois dans toutes ces choses là que la grandeur de Dieu, j'admire et j'adore sa majesté :

“ Ma sœur, je te dis en quelques paroles quels sont mes sentiments, je me sens fort : c'est grâce aux bons principes que nous a donnés notre bon père et notre excellente mère que nous sommes forts maintenant ; le plus beau jour de ma vie sera celui où mes frères et moi nous pourrons nous présenter devant eux la tête haute et fière pour les payer de la fatigue et du travail que nous leur avons coûtés...

“ On ne doit pas se désirer du bonheur ; que Dieu me pardonne le désir que j'ai de pouvoir embrasser un jour mes parents et de présenter mes respects à ceux qui m'ont appris à reconnaître la bonté et la grandeur divines. Ne m'oublie pas auprès de ta bonne supérieure et de tes compagnes ; mes vœux sont bien petits, je ne suis qu'un jeune soldat ; mais enfin dis-leur que dans mes courtes prières je penserai aux compagnes d'une sœur que j'ai toujours aimée. Et toi, n'oublie pas dans tes prières les pauvres soldats, demande à Dieu la force et le courage qui leur sont

nécessaires pour supporter les fatigues et les dangers de la guerre.

“ PASCHAL,

“ Sergent dans la garde.”

Il y a peut-être des lecteurs qui, tranquilles au coin de leur feu l'hiver en fraîcheur à l'ombre l'été tiennent beaucoup à ne voir dans l'état militaire qu'un agréable passe-temps. Ces lettres doivent déranger leurs idées. Le soldat préoccupé de goûts vulgaires, allant au feu comme une brute ou posant en personnage comique, leur paraît plus amusant que le héros invoquant Jésus et Marie ; or, ils veulent qu'on les amuse. Vous avez tort, bonnes gens ; contentez-vous du soldat qui honore votre pays et garantit votre sécurité.

## Parlement Anglais.

Chambres des Communes.

LE MARQUIS DE HARTINGTON a présenté le budget de la guerre ; ce budget est de £14,095,000, et montre une réduction de £253,447 sur celui de l'année ; la réduction n'est pas considérable, cela est vrai, mais peu à peu elle deviendra plus réelle et plus sensible.

Il y a une augmentation de £71,000 pour l'intendance militaire ; 56,200 pour la milice ; 13,200 pour les volontaires ; 30,800 pour les travaux militaires, ce qui n'empêche pas cette diminution signalée plus haut. Il faut aussi compter que les troupes anglaises vont prochainement quitter la Nouvelle-Zélande ; encore une diminution.

L'effectif des troupes anglaises aux Indes sera également diminué ; au lieu de 71,044 hommes, il n'y en aura plus que 65,287. L'effectif total de l'armée est de 142,477 hommes ; il y aura 39 bataillons dans les colonies, 52 dans les Indes, 50 en Angleterre. Il y aura des brevets de lieutenants-colonels, ou de majors non en service d'activité pour les officiers à demi-solde ; la solde entière de ces gardes ne sera donnée que lorsqu'il y aura des vacances dans les régiments auxquels ces officiers seront incorporés. Le ministre n'a point voulu modifier les enrôlements jusqu'à ce que la commission royale d'enquête ait fait son rapport sur ce sujet.

Les canons Armstrong sont préférés pour l'armée aux canons Withworth ; on a construit 30 canons de neuf et dix, 27 de sept, 229 de six et demie. La conversion des carabines Enfield en carabines se chargeant par la culasse, n'a pas été satisfaisante. Aucun des systèmes proposés n'a pu être accepté ; cependant la carabine Schneider offre certains avantages dont on pourra tirer parti.

Le ministre parle du férianisme ; il y a eu peut-être quelques soldats qui ont voulu corrompre leurs camarades, mais l'armée est restée fidèle et loyale ; d'ailleurs, les déserteurs seront rigoureusement punis.

Les différents chapitres du budget ont été adoptés.

L'*Army and Navy Gazette* dit que le capitaine S. A. R. le prince Alfred a exprimé le désir d'avoir le commandement de la frégate *Galeata* de 26 canons, de 3,227 tonneaux, d'une force de 800 chevaux, avec 700 hommes d'équipage. Cette frégate est au service de Sa Majesté.

A une nombreuse assemblée des habitants du comté de Rimouski, tenue en la salle d'audience au Palais de Justice, en la paroisse de St. Germain, de Rimouski, le 16 mars courant, Georges Sylvain, écuyer, membre du comté, ayant été appelé à la présidence, et Pierre-Louis Gauvreau, écuyer, notaire, ayant été prié d'agir comme secrétaire,

Les résolutions suivantes ayant été proposées furent adoptées à l'unanimité et avec de vifs applaudissements :

“ 1o Que dans les graves circonstances actuelles, où le Canada se trouve menacé d'une invasion féniennne, il convient à tous les loyaux sujets de Sa Majesté d'offrir au gouvernement leurs services et leurs secours dans les limites de leur capacité ;

“ 2o Que le fleuve étant libre de glace devant Rimouski et que la Pointe-aux-Pères étant l'endroit le plus rapproché qui puisse offrir, en toutes saisons et en tout temps, un accès facile et sûr aux steamers et un lieu commode de débarquement pour des troupes, il est probable que, dans le cas où il en viendrait par mer, cet endroit serait choisi pour les mettre à terre ; et qu'en conséquence, il est du devoir des citoyens de Rimouski de tenir à la disposition du gouvernement tous chevaux, voitures, provisions et autres choses nécessaires pour recevoir convenablement et transporter promptement toutes troupes qui pourraient être débarquées à la Pointe-aux-Pères ;

“ 3o. Que l'adresse suivante soit transmise à Son Excellence le gouverneur-général de l'Amérique Britannique et commandant en chef des troupes de Sa Majesté en icelle avec copie des présentes résolutions et que MM. le Président et le Secrétaire soient autorisés à signer la dite adresse pour et au nom de l'assemblée.”

Signé : GEO. SYLVAIN, Président.

P. LS. GAUVREAU, Secrétaire.

A Son Excellence, le très-honorable Charles Stanley vicomte Monck, baron Monck de Ballyrammon, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord et capitaine-général des troupes de Sa Majesté en icelle, etc.

Les citoyens de Rimouski désirant exprimer leurs sentiments dans les présentes conjonctures, et témoigner leur désir d'offrir leurs services pour la défense du pays dans un moment où il est menacé d'une invasion hostile exposent très-respectueusement :

Qu'ils sont prêts à seconder de tout leur pouvoir toute organisation ou disposition que le gouvernement croirait utile de faire dans cette section de la province ;

Que dans le cas où le gouvernement jugerait convenable de faire monter des troupes par mer, elles trouveront le fleuve parfaitement libre jusqu'à la Pointe-aux-Pères où l'enclavage est sûr et le débarquement facile et commode en tout temps ;

Que les citoyens de Rimouski sont prêts à offrir et procurer le logement, la nourriture et les provisions à toutes troupes qui seraient débarquées en destination de Québec ou ailleurs, ainsi que les chevaux et voitures nécessaires à leur transport ;

Qu'ils prient Votre Excellence d'agréer les souhaits qu'ils font pour son bien-être personnel, et d'avoir confiance dans les Canadiens pour repousser l'invasion étrangère.

GEO. SYLVAIN, Président,

P. LS. GAUVREAU, Secrétaire.

Rimouski, 16 mars 1866.